

Toledo. L'adultère

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0366

SourceBoite_020-11-chem | Toledo

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

L'union du mari

L'adultère.

ms. 1628

581. ... est un riche her + son qui le chère
 "me qui il y a joint une nouvelle union, que est
 le domage qu'on cause sur ce point les lignes et l'inspec-
 tion de la fidélité du mariage."

2^e question : la f. qui a un enfant par adultère, et
 de l'union, est elle obligée de se découvrir, afin que
 le bâton ne puisse s'enlever, au moment de l'union.

d. si elle peut le domage de l'union sans se
 découvrir, qu'elle le fasse.

u ^{est mieux} si non, elle doit se découvrir.

sur ce 2^e x, il le veut de l'accord.

et mais si en se découvrant, il y a danger

- d'impunité publique: qu'elle ne se découvre
 m (de l'opinion de C. + P. sous. ^{Adriano} Major qui
 dit que + la femme est de vraie extrême de la
 biens + importants, moins l'effet de l'impunité
 et vengeance).

- de la honte: la f. doit d'abord qu'elle n'a
 pu se découvrir. Mais Soto et Adriano disent
 qu'elle doit couvrir ce risque lorsqu'il s'agit d'un
 royaume, d'un empire, du bien de l'Etat.

2^e q. L'enfant adultère peut ne se révéler for-
 ai ses parents que les lui assurant qu'est le bâton,
 mais qu'il n'en a point de peur. Alors il doit
 abandonner l'enfant, mais l'enfant lui en

replacer ~~chez~~ le docteur qui le / lib de son loi.

3. q : itale coirite de pour, l'hopital le
vélus, en rattachant puis e l'hopital non
en e les moyens.

En l'absence de la loi

4. q : la peur d'adultère, on peut refuser le
devoir conjugal, sans pécher.

St Thomas dit que d'adultère ce f.
peche + grave pour quelle l'acte de mariage : elle
rappele le le l'acte d'adultère qui font torturer les âmes.

[c'est en une qu. j'ai l'air] qui a l'air
e ch. de l'adultère]